



Contrat d'engagement - AMAP du Pays de Redon

CONTRAT - CHÈVRES

Du 1 janvier au 31 décembre

Adhérent

n° :

Date :

Année : 2020

L'association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- De favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et « consom'acteurs ».
- De promouvoir des produits de qualité, de saisons variées, écologiquement sains et socialement équitables.
- De permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

LE PRODUCTEUR	L'ADHÉRENT
Mme Marie-Claude NICOLAS Représentante de : Ferme La Pyrénéenne	Mme / M
Adresse : La Grée Code postal/ville : 56220, Caden Téléphone : 06 14 83 97 42 Courriel: marieclaudenicolas64@gmail.com Site internet : http://ferme.la.pyreneenne.free.fr/	Nom :..... Prénom :..... Adresse :..... Code postal :..... Ville :..... Téléphone :..... Mail :.....
N° DSV : 56-028-702	

Contrat produits laitiers et lait de chèvre

Le producteur : Je soussigné(e) **Marie-Claude NICOLAS** déclare : avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent, notamment le respect du règlement intérieur de l'AMAP PAYS de REDON et de la charte des AMAP et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers le consommateur.

L'adhérent : Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent, du respect du règlement intérieur de l'AMAP PAYS DE REDON, de la charte des AMAP et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers le producteur. Le présent contrat est conclu pour l'année 2020.

1. Termes du contrat Vous vous engagez à venir chercher vos paniers pendant ... 24 ... semaines aux dates indiquées. L'amapien qui souscrit à ce contrat doit être adhérent à l'association AMAP Pays de Redon. Conformément à la charte des AMAP, l'adhérent doit pré-financer la production, de ce fait les chèques seront remis au trésorier de l'AMAP Pays de Redon ou au «réfèrent Producteur» au moment de l'engagement avec le présent contrat. Ils seront remplis à l'ordre de **Ferme La Pyrénéenne**.

2. Résiliation Sous certaines conditions extrêmes prévues dans le règlement, une résiliation doit être formulée pour être étudiée par les membres du bureau.

3. Objet

Information producteur Lait et produits laitiers vendus avec agrément DSV N° 56 -028-702. Le consom'acteur ramène à chaque distribution l'emballage pour le lait. Le consom'acteur prévoit son emballage de transport (type Tupperware). Le contenu des paniers est déterminé ci-dessous

Distribution

Point de distribution	Le vendredi de 18h30 à 19h		AMAP de Redon		
Durée de la saison	La saison commence le 10/01/2020 et se termine le 11/12/2020				
Fréquence de distribution	Bimensuelle				
Semaines de distribution	24 semaines (numéro de semaines paires) Attention pas de livraison le 03/01 - 01/05 - 25/12				
Descriptif produit	Poids	Quantité	Prix unitaire	Sous-total	Total
Panier surprise 1 : 3 crottins Ou faisselle et du crottin Ou tomme		7,80 €€€
Panier surprise 2 : 1 pyramide et 1 tomme Ou 1 pyramide et 2 crottins Ou 1 pyramide et 1 faisselle Ou 1 grosse tomme		10,70 €€€
1 tomme 250g + 1 crottin		10 €€€
Faisselles	1 kg	5,10 €€€
1 Tomme	250 g	7,10 €€€
1 Camichou	200 g	6,40 €€€
Lait de chèvre	1 L	1,90 €€€
* Tableau à remplir en précisant la quantité que vous prenez régulièrement par livraison ** En cas de problème de disponibilité et en accord avec le CA, le producteur pourra s'approvisionner auprès d'un producteur identifié et reconnu par l'AMAP Pays de Redon.				Total / semaine€
				Nombre de semaine€
				Total dû€

4. **Conditions** Il vous est donc demandé un engagement ferme de réservation pour l'année soit :

Modalité de règlements						
.....24.....	semaines de livraisons	5	chèques de€	pour un total dû€
Dépôts des chèques en début des mois			Immédiat/avril/juin/août/octobre/décembre			

Engagement contractuel des parties signataires

LE PRODUCTEUR	L'ADHÉRENT
Marie-Claude NICOLAS Représentante de : Ferme La Pyrénéenne	Mme / M Nom : Prénom :
Fait à : Le :/...../.....	Fait à : Le :/...../.....
Signature :	Signature :